
**PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER
RABASKA PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
ENBRIDGE ET GAZ DE FRANCE**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ EN
ENQUÊTE ET AUDIENCES PUBLIQUES

DANS LE CADRE
DES CONSULTATIONS DU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

PAR
Nature Québec / UQCN

Janvier 2007



Nature Québec

UQCN | sensible à tous les milieux

Comment citer ce document :

Nature Québec / UQCN, 2007. *Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska par la société en commandite Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France*, mémoire présenté en enquête et audiences publiques, dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du ministère de l'Environnement du Québec. 20 pages.

ISBN 978-2-923567-02-0 (Imprimé)

ISBN 978-2-923567-03-7 (PDF)

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© *Nature* Québec / UQCN, 2007

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF – CONCLUSIONS PRINCIPALES	1
AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	5
LES FONDEMENTS DE LA POSITION DE NATURE QUÉBEC / UQCN	7
L’OFFRE ET LA DEMANDE : UN BILAN	11
Demande canadienne et demande québécoise	11
Demande américaine et approvisionnement domestique	12
Les scénarios de l’offre et de la demande canadienne de gaz naturel	14
Autres considérations	17
RECOMMANDATIONS	19

RÉSUMÉ EXÉCUTIF — CONCLUSIONS PRINCIPALES

1. Un seul des terminaux pour le GLN actuellement proposés pour le Québec serait approprié pour assurer un approvisionnement pour l'avenir prévisible, en tenant compte de contraintes possibles associées à l'approvisionnement albertain.
2. Avec le projet Rabaska, on se retrouve au même stade que l'on était au moment de l'évaluation du projet Cacouna, soit l'absence d'évaluation globale : le processus visant à autoriser un de ces trois projets (le troisième étant celui du Saguenay) exige la facilitation d'une comparaison des avantages et des désavantages de chacun des trois, donc cela en ayant en main les rapports du BAPE sur les trois projets. La situation ressemble on ne peut plus à ce qui est décrit dans la stratégie énergétique pour le portefeuille de projets hydroélectriques, soit un regard d'ensemble et une décision en fonction de la meilleure option (quitte à ce qu'une décision soit prise ultérieurement pour autoriser une deuxième ou une troisième option).
3. Malgré que la situation ait évolué, nous continuons de croire, comme lors de l'évaluation du projet Cacouna, que le BAPE lui-même devrait recevoir le mandat du ministre du MDDEP de retarder la soumission de ses rapports pour lui permettre d'en faire la révision, une révision d'ensemble et une évaluation globale. La sélection d'un des projets devrait comporter son acceptabilité au sein de la communauté d'accueil, après considération :
 - des impacts locaux sur les emplois, sur l'économie locale, sur l'environnement local;
 - de la sécurité relative des opérations maritimes associées aux projets;
 - pour les installations terrestres et en rive, de la proximité des résidences, et des institutions et commerces de la communauté qui pourraient subir les impacts d'une catastrophe appréhendée;
 - du besoin d'infrastructures de distribution, dont des gazoducs, ainsi que les droits de passage requis ;
 - de la destination et de l'utilisation éventuelle du gaz importé.
4. Un terminal méthanier est un « plus », mais non une nécessité pour le Québec. Il y a 68 projets d'implantation de ports méthaniers à divers stades de développement en Amérique du nord. Seulement une fraction de ces projets devra être construite pour rencontrer les besoins continentaux d'approvisionnement et, plus particulièrement, sécuriser l'approvisionnement du Québec. Il n'y a pas de raison de s'imposer des impacts environnementaux ou de sécurité qui seraient irraisonnables. Il y a toutes les raisons d'exiger tous les contrôles, toutes les actions de mitigation jugées nécessaires pour s'assurer qu'une installation sécuritaire et avantageuse soit approuvée.
5. L'approvisionnement actuel du Québec en gaz offre toutes les garanties de fiabilité et de stabilité des approvisionnements, du moins tant que la ressource est disponible. L'importation de gaz liquéfié en provenance d'un port étranger est soumise à tous les aléas de la compétition internationale pour cette ressource et des crises ou des pressions politiques qui peuvent affecter sa disponibilité. L'exemple récent de l'interruption de l'approvisionnement européen en pétrole russe est illustratif. Le statu quo, tant qu'il est possible, est donc hautement préférable.

AVANT-PROPOS

Le 30 août 2005, dans le contexte de l'évaluation du projet de terminal méthanier de Gros Cacouna, Nature Québec / UQCN a écrit au Ministre responsable de l'évaluation environnementale du gouvernement du Québec pour demander que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) soit mandaté pour enquêter sur l'ensemble de la problématique touchant le développement gazier dans la province. La lettre a été adressée en même temps au ministre de l'Environnement du gouvernement du Canada, Stéphane Dion, en espérant qu'une approche harmonisée puisse être adoptée, dans un contexte où l'organisme cherche – faute de positionnement structurant du Gouvernement – à situer les problématiques à une échelle provinciale. Il semble pertinent de présenter trois des principales recommandations de la lettre du 30 août 2005 :

1. Pour éviter que la crédibilité du processus d'évaluation environnementale ne soit atteinte, il est impératif que l'examen du complexe de port méthanier à Cacouna inclue l'ensemble des composantes du projet.
2. Il est essentiel, dans le cadre du processus d'harmonisation des deux processus d'évaluation environnementale fédéral et provincial, de combiner les mandats pour les deux complexes de ports méthaniers en un seul mandat.
3. La commission unique mandatée pour enquêter sur les deux complexes de ports méthaniers, telle que proposée, devrait avoir comme premier mandat d'enquêter sur les enjeux stratégiques des deux projets, avec le mandat de procéder par la suite, dans le cadre ainsi établi, à l'examen de chacun des projets.

Nature Québec / UQCN reconnaît que le Québec est maintenant doté d'une stratégie énergétique, déposée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), et qui s'intitule *L'énergie pour construire le Québec de demain*. La stratégie fait mention d'une évaluation stratégique du programme d'exploration (et éventuellement d'exploitation) pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, et reconnaît ainsi la pertinence de planifier les interventions importantes dans le secteur de l'énergie. Par contre, la stratégie prévoit la préparation par Hydro-Québec d'un portefeuille de projets de développement hydroélectrique, constituant également un programme d'importance, mais ne fait aucune référence à une intention d'assujettir ce portefeuille à un processus d'évaluation stratégique.

Finalement, la section de la stratégie portant sur le développement gazier de la province souligne l'importance stratégique de ce développement, mais se restreint à indiquer que « les projets devront [...] répondre aux préoccupations en matière de sécurité et d'environnement. Ces projets sont pleinement assujettis au processus d'examen environnemental et réglementaire des grands projets. » Le gouvernement se limite à regarder l'ensemble de l'activité touchant le secteur du gaz (et du pétrole), impliquant des investissements dans les milliards, comme simplement une question de projets.

Nature Québec / UQCN, comme les autres intervenants, se trouve donc confronté à un projet de développement énergétique pour lequel le gouvernement ne fournit aucun cadre. En particulier, dans un contexte de respect obligatoire du Protocole de Kyoto, la proposition d'importer du gaz liquide naturel (GLN) et de construire un port (et un gazoduc) pour en permettre la distribution se fera sans que la société québécoise soit en possession d'une politique qui indique comment cet apport d'un combustible fossile au Québec se fera dans le cadre d'autres efforts du gouvernement, présumés mais toujours inconnus, pour réduire globalement ses émissions de gaz à effet de serre (GES), et les dernières statistiques à cet effet démontrent le contraire, et sans une évaluation stratégique du programme que constituent les trois projets ainsi que le projet éventuel d'un gazoduc pour Cacouna.

Il manque même au Québec une analyse, par exemple via un avis de la Régie de l'énergie, sur les besoins en gaz naturel de la province. À cet égard, tout est laissé à des calculs faits par le secteur privé en fonction d'objectifs plus ou moins bien connus, et ceux-ci aussi sans cadre fourni par un plan d'action sur les changements climatiques et la réduction des GES.

Une partie du présent mémoire vise à souligner les problèmes de gestion et de décision associés au refus du gouvernement de reconnaître que l'évaluation stratégique est essentielle pour la bonne gouvernance.

L'analyse de Nature Québec / UQCN concernant différents aspects des scénarios énergétiques l'amène à conclure que la demande globale pour l'énergie au Québec devrait diminuer, en fonction surtout de mesures d'efficacité énergétique, alors que la réponse à la demande se fera fort probablement par un recours continu à des énergies renouvelables. Nature Québec / UQCN souligne que le gaz naturel est une énergie non renouvelable, dont la fiabilité des approvisionnements, ainsi que le prix, pourrait changer rapidement, et les débats en cours actuellement à travers le monde suggèrent qu'au mieux cette source d'énergie ne pourra être que transitionnelle. L'offre en réponse à la demande planétaire risque d'être très restreinte, même si l'on ne tient pas compte de la demande prévisible des pays en développement, dont les impacts commencent déjà à se faire sentir.

Il est à souligner que la nouvelle stratégie énergétique du Québec vise une réduction en termes absolus de la consommation de pétrole, et une amélioration dans l'efficacité d'utilisation du gaz naturel, sans indiquer si une augmentation de la consommation du gaz est prévue. À cet égard, et en vue d'importantes contraintes et enjeux qui continuent d'être examinés par les commissions du BAPE relativement aux trois projets de terminal méthanier, Nature Québec / UQCN met en question, tout au long du présent mémoire, le constat de la stratégie à l'effet que :

[...] les projets de terminaux méthaniers pourraient présenter un grand intérêt pour le Québec. Leur réalisation éventuelle [...] aurait des impacts très positifs sur les économies régionales, en raison à la fois des emplois créés lors de la construction et de l'effet d'entraînement sur plusieurs investisseurs industriels.

Pour le gouvernement, il importe de souligner que les analyses et les évaluations actuellement en cours seront effectuées de la façon la plus rigoureuse qui soit,

afin que les décisions finales concernant ces projets soient prises en connaissance de cause. (page 89)

Nature Québec / UQCN est d'avis que le document souligne une vision à courte vue et néglige de nombreux facteurs associés à sa demande d'une audience générique, reprise dans ce mémoire via une recommandation prioritaire que le processus d'évaluation des trois projets de terminal méthanier se fasse globalement, même si cela comporte des délais pour permettre de passer à travers les trois processus en cause (et même le quatrième, sur le gazoduc associé au terminal de Cacouna). Le processus actuellement en cours n'est pas « rigoureux » et ne respecte pas les acquis en matière d'évaluation environnementale stratégique.

Il est frappant de constater que le gouvernement fournit lui-même l'approche à retenir, dans la section de sa stratégie énergétique portant sur le développement hydroélectrique. Il y est souligné qu'Hydro-Québec va développer en parallèle un « portefeuille » de projets hydroélectriques ciblant environ 4500 MW. À partir de ce portefeuille, Hydro-Québec choisira, au fur et à mesure, les projets à mettre en œuvre, en ordre. Là aussi, il y a absence complète de référence à une évaluation stratégique de ce « programme », mais tout est là pour le permettre, et même pour permettre de croire que le gouvernement procédera en ce sens. Le modèle s'applique presque dans le détail à l'ensemble de projets associés actuellement au « programme » de développement gazier. La différence, importante, mais finalement sans incidence nécessaire sur la proposition de Nature Québec / UQCN, est que les projets gaziers sont d'origine privée.

Les aspects économiques du projet nous préoccupent aussi considérablement. Nature Québec est très étonné de constater ce qui apparaît comme une courte vue des instances gouvernementales relativement à ce qu'on appelle le développement durable. L'après-Rabaska (et l'après Cacouna) est très décevant en ce sens. On fournit, si l'un ou l'autre ou les deux projets se réalisent, un accès portuaire et territorial à des entreprises utilisatrices qui ne sont pas nécessairement québécoises, pour une ressource qui ne vient pas de notre sous-sol sans doute mais qui devra y transiter obligatoirement. Pourquoi alors ne pas ficeler ces projets par des redevances pour l'ensemble de la population du Québec, comme le fait l'Alberta ? On aurait alors quelque chose qui ressemblerait davantage à un développement durable du point de vue économique. Par ces projets, s'ils se réalisent, le Québec devient une plaque tournante de la distribution du gaz, non seulement au Québec mais aussi en Ontario et sans doute aux États-Unis, par les différents gazoducs qui le traverseront. Existe-t-il un système de redevances pétrolières ou gazières pour faire profiter l'ensemble de la Province de la richesse produite par ces ressources ? On ne peut raisonnablement prétendre que le Québec ne puisse retirer de cette manne rien d'autre que des retombées provenant de la construction de ces installations et les salaires de quelques dizaines d'employés par la suite. Nous ne fournissons pas la matière première que constitue le gaz naturel, sans doute, mais les moyens de le distribuer à ceux qui ne veulent pas en assumer les risques ou ne peuvent pas accueillir eux-mêmes ces installations. Pourquoi devrions-nous assumer tout cela sans retirer autre chose que des miettes une fois la construction achevée ?

Et s'il n'y a pas de système de redevances dont on peut s'inspirer, en Alberta ou ailleurs, rien ne nous empêche d'en créer ici.

INTRODUCTION

Nature Québec / UQCN intervient dans le présent dossier surtout en fonction de sa préoccupation pour la croissance de la demande d'énergies non renouvelables en Amérique du Nord (sans négliger les enjeux planétaires). Ces énergies, les combustibles fossiles, sont la principale source des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le contexte est l'adoption par la communauté des nations du Protocole de Kyoto (même si l'engagement du Canada à cet égard est actuellement remis en question), protocole qui n'est lui-même qu'un premier pas dans la direction d'un contrôle des changements climatiques.

Il est impératif que cette croissance devienne une décroissance, et per capita, et globalement, mais il est clair que cela est une question de décennies. Par contre, il y a plusieurs indications que le réchauffement planétaire se fait plus rapidement qu'originellement prévu par les scientifiques, et cela comporte soit des coûts (cf. Katrina et la dévastation de la Nouvelle-Orléans ou encore l'érosion des rives du Fleuve et du Golfe, ou la menace sur des espèces animales indigènes de l'Arctique), soit des changements structurels dans les approvisionnements en énergie à un rythme en lien avec le réchauffement, qui a déjà pris les devants.

Les orientations de la consommation canadienne et québécoise ne répondent pas à ces attentes, même si la stratégie énergétique introduit – une première – des objectifs de réduction de consommation de pétrole et de gaz pour la période 2006-2015. Les débats récents sur le rôle du Canada dans l'avenir énergétique des États-Unis, par exemple, soulignent les défis importants qui sont associés au développement des sables bitumineux de l'Ouest canadien – et que les approvisionnements alternatifs en gaz que les projets gaziers offriront – permettra de développer davantage avec production concomitante de gaz à effets de serre .

La plupart des pays signataires du Protocole de Kyoto avancent plus rapidement que le Canada et cela est cause de préoccupation. En fait, le Canada était en 2004 au-dessous de l'objectif de Kyoto d'environ 33 % et, si le gouvernement se limite à réduire de façon réglementaire et en chiffres absolus uniquement les émissions de smog et non celles des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2010 comme il s'apprête à le faire, les émissions canadiennes de GES dépasseront de 47 % en 2010 l'objectif légal du Canada en vertu du protocole de Kyoto, et de 59 % en 2020. C'est ce qui ressort du rapport que vient de soumettre le Canada aux Nations unies sur les « progrès démontrables aux termes du Protocole », quelques jours après la conférence internationale de Nairobi sur les changements climatiques. Le rapport est apparu hier sur le site Internet de la Convention cadre sur les changements climatiques (UNFCCC, Le Devoir). Seulement deux pays développés n'ont pas signé le Protocole de Kyoto, les États-Unis et l'Australie, et leur situation par rapport aux GES, en termes d'émissions per capita, est meilleure que celle du Canada, signataire vacillant...

Quant au Québec, Nature Québec / UQCN reconnaît l'importance des nouveaux objectifs de la stratégie énergétique et ce qui semble être une décision gouvernementale d'abandonner un recours à des centrales thermiques alimentées au gaz. (Lors des audiences préliminaires sur ce projet de port méthanier, le promoteur a toutefois soulevé la possibilité d'alimenter la centrale de Tracy par du gaz en remplacement du mazout, en sachant que la centrale de Tracy est de

retour à une opération ponctuelle visant surtout la pointe). Nature Québec / UQCN reconnaît également l'intervention unanime de l'Assemblée nationale en faveur du Protocole de Kyoto, et déplore l'attitude canadienne dans ce dossier. Il reste que le Québec reste toujours sans plan d'intervention face aux changements climatiques, en dépit de plusieurs mesures préliminaires annoncées dans la stratégie énergétique.

Pour Nature Québec / UQCN, il est impératif que les gouvernements interviennent pour identifier un cadre qui respecte les implications du Protocole de Kyoto et une diminution du recours aux énergies fossiles. Comme le reconnaît la stratégie énergétique, une réduction dans la consommation du pétrole au Québec aurait des avantages économiques aussi bien que stratégiques. Quant à des perspectives mondiales, un ouvrage comme le récemment publié *Twilight in the Desert: The Coming Saudi Oil Shock and the World Economy* de Matthew R. Simmons suggère fortement qu'il y a également des avantages économiques et stratégiques de réduire la dépendance du pétrole pour d'autres pays, même si Simmons, un banquier spécialisé dans des investissements énergétiques, ne voit pas d'indications que cela est en train de se faire. Pour lui, la situation est telle que des réductions pourraient être imposées d'ici dix ou vingt ans. Une telle éventualité s'insérerait dans le contexte plus général fourni par de nombreuses interventions des scientifiques et d'organismes de la société civile et par la tendance lourde vers la hausse des prix des carburants.

Nature Québec / UQCN est donc raisonnablement optimiste quant à un fléchissement dans les courbes des projections de l'ONÉ et d'autres agences responsables des prévisions de la consommation, sur le moyen et le long termes. Une telle situation établit le contexte pour la période d'amortissement des infrastructures que l'industrie énergétique mettra en place dans les décennies qui viennent. Tout en reconnaissant que rien ne suggère une telle situation, dans l'immédiat, Nature Québec / UQCN insiste sur l'importance pour le BAPE d'utiliser cette seconde opportunité de pousser son analyse du projet de port méthanier pour inclure l'ensemble des trois projets et leurs systèmes de distribution, cela en tenant compte de la sécurité des approvisionnements et de la véritable demande étalée sur la période d'amortissement en cause (que nous prenons pour 20 ans).

Il reste que le gaz naturel est reconnu comme un combustible de transition vers une ère moins dépendante des combustibles fossiles. Dans une perspective continentale, le Québec constitue un choix raisonnable pour la localisation d'un des terminaux méthaniers proposés, dans le but d'assurer un approvisionnement stable en gaz naturel dans le moyen terme.

Dans ce contexte, Nature Québec / UQCN est de l'avis que le gouvernement du Québec ne devrait pas autoriser plus d'un seul terminal méthanier, en dépit de l'attrait déjà manifesté par le Premier ministre et le ministre des Ressources naturelles pour l'ensemble des projets, en ce qui a trait à leurs contributions aux économies régionales de la construction – jamais évaluée en fonction du moyen et du long termes – et possiblement pour une utilisation accrue de ces combustibles au Québec. Devant les contraintes existantes ailleurs en Amérique du Nord en raison d'opposition locale, une telle décision contribuerait peut-être à une meilleure reconnaissance de l'intérêt de bâtir une transition vers une ère moins dépendante des énergies fossiles.

LES FONDEMENTS DE LA POSITION DE NATURE QUÉBEC / UQCN

Le Canada procure aux États-Unis 17,7 % de ses besoins de gaz naturel, ce qui représente à peu près leur manque à gagner en terme de production domestique. Les prévisions du gouvernement américain prévoient une augmentation annuelle de la demande de 0,7 % et une augmentation de 63 % de leur besoin d'importation d'ici 2030.

Le Canada ne sera pas en position de rencontrer ces besoins et devra même réduire substantiellement ses exportations pour trois raisons : une baisse de production d'ici 2015, une augmentation annuelle de 1,9 % de la demande domestique jusqu'à l'horizon 2025, largement due à une augmentation de la production d'électricité à l'aide de centrales thermiques au gaz naturel, et des besoins accrus liés au traitement des sables bitumineux pour la production de pétrole.

Il y a eu dernièrement un ralentissement des annonces de projets de construction de telles centrales thermiques aux États-Unis, en raison semble-t-il du coût accru du gaz. Un rapport de ISIS au sujet du projet de cogénération de Bécancour montre comment la rentabilité de ce projet s'est détériorée depuis son lancement et démontre l'origine de cette tendance. Ceci suggère à quel point la demande de gaz naturel est sensible au prix de cette matière première, ce qui pourrait avoir pour conséquence une réduction de cette demande par rapport à ce qui apparaît couramment dans les projections à long terme.

Cette situation constitue l'explication fondamentale pour l'intérêt marqué en Amérique du Nord pour un accroissement de terminaux méthaniers tels que proposés par de nombreux promoteurs. Il existe actuellement cinq terminaux pour le GNL en Amérique du Nord, et les autorités américaines ont autorisé une augmentation de leur capacité de 60 %. Ces mêmes autorités ont approuvé par ailleurs dix-sept propositions pour de nouveaux terminaux. Finalement, il y aurait vingt-cinq autres projets actuellement sous examen dans le processus d'autorisation et des indications que vingt-et-un autres projets sont en préparation. Selon les scénarios actuels, la capacité totale de ces projets excède de 4 fois les déficits des besoins anticipés pour 2030 (et probablement la disponibilité de cette ressource au niveau mondial).

Tous ces projets ne seront pas nécessairement requis à moyen terme, si les processus associés au Protocole de Kyoto et à ses éventuels successeurs progressent. Il reste que le gaz naturel constitue le combustible fossile de préférence dans la période de transition vers une dépendance moins forte de ces combustibles, entre autres en remplacement du charbon, la pire source des émissions de GES par unité de production. Déjà, l'augmentation des coûts de construction et d'approvisionnement (voir note plus haut) ainsi que des difficultés à obtenir des contrats à long terme garantissant l'approvisionnement des terminaux constituent des obstacles plus ou moins importants à la poursuite de ces projets.

Il y a donc une course, au sein de l'industrie, pour être parmi les premiers à se mettre en place, et cela en visant les régions les plus propices pour des installations. Il s'agit d'une question de compétition entre différents promoteurs. À ce propos, il faut reconnaître que les secteurs du gaz, du pétrole et de la pétrochimie sont reconnus pour une tendance à surestimer les ouvertures de marchés et à construire une surcapacité. Il n'est donc pas surprenant de voir le grand nombre de propositions pour l'Amérique du Nord visant à répondre à une évaluation de la demande à long terme. Pour Nature Québec / UQCN, il y a raison de croire que cette demande va par contre s'amenuiser avec le temps, sur le plan continental.

Il reste qu'une croissance de la demande à court et à moyen termes est fort probable. Il est difficile pour l'industrie de freiner les projets de développements qui sont intensifs en terme des capitaux requis et qui nécessitent des périodes de planification plutôt longues. De toute façon, il serait inapproprié de prétendre qu'il n'y a pas une justification pour au moins un terminal au Québec pour répondre à une demande prévisible à moyen terme.

Nature Québec / UQCN prétend donc que :

- Les prévisions des instances gouvernementales, l'ONÉ, par exemple, doivent être prises avec une certaine prudence, devant la tendance de ces instances, comme de l'industrie, de se baser sur le passé pour établir ses prévisions. De nombreux indices suggèrent que les dernières décennies ne constituent pas d'assises fiables pour les décennies qui viennent en termes non seulement de la demande mais également de l'offre. De nouvelles technologies, un recours finalement sérieux à des programmes d'efficacité énergétique à grande échelle, la préoccupation grandissante face à ce qui semble être une présence de plus en plus importante des changements climatiques et, pas le moindre, l'impact direct et peut-être irréversible des tendances à la hausse du coût de ces combustibles sont impliqués dans le changement de perspectives que Nature Québec / UQCN considère possible.
- Les impacts de la conjugaison de contraintes dans l'approvisionnement et de croissance dans la demande risquent de ne paraître que dans environ dix ans.
- Il ne semble pas y avoir urgence pour le programme massif de construction proposé pour l'Amérique du Nord.
- Le temps nécessaire pour planifier de tels projets est de quatre à six ans, incluant les processus de consultation et d'approbation. Il y a donc suffisamment de temps pour suivre les tendances en termes d'offre et de demande et de réagir selon la façon avec laquelle ses prévisions actuelles s'avèrent fondées. Ceci devrait se faire de manière progressive et délibérée, en réponse à la demande réelle. Il n'est nullement nécessaire d'autoriser, pour construction immédiate, l'ensemble des propositions actuellement sur la table ou à venir à court terme.
- L'approche actuelle se fait en l'absence d'une planification stratégique couvrant les moyen et long termes, et il est impératif, même pour les

promoteurs, d'établir une telle planification qui permettra une mise en service d'installations d'approvisionnement selon le vrai besoin, la demande réelle. Pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, les nouvelles installations devraient être autorisées selon le besoin, et cela en fonction soit de leur complémentarité aux sources d'approvisionnement déjà existantes, dans l'Ouest canadien et le Sud-Ouest américain, soit de leur contribution à l'augmentation de la capacité d'entreposage et d'approvisionnement pour les réseaux de distribution ancrés sur des installations le long des côtes du golfe du Mexique. Devant l'importance des investissements et des impacts, et reconnaissant l'impératif d'un changement à venir dans la gestion des émissions de GES, l'approche qui aborde les projets à la pièce, en l'occurrence les trois projets proposés actuellement pour le Québec, est irresponsable et inappropriée.

- Il serait prudent d'assurer, pour le moyen terme, un approvisionnement complémentaire à celui présentement basé sur l'importation de gaz de l'Ouest canadien, pour répondre aux besoins potentiels dans la province. Pour cela, un seul terminal, conçu avec une capacité appropriée ou avec une capacité d'agrandissement, peut répondre aux besoins prévisibles.
- Le Québec répond à l'un des critères mentionnés plus haut pour la localisation des infrastructures, en étant très éloigné des pôles d'approvisionnement actuels, au bout du gazoduc canadien partant de l'ouest, et offrant ainsi une complémentarité dans l'effort d'assurer un approvisionnement stable et sûr (en autant que ces qualificatifs puissent s'appliquer à l'approvisionnement international auquel le projet actuel fera appel) face aux prévisions de la demande. Quant aux références occasionnelles du gouvernement ou des promoteurs à la possibilité, par la sécurisation de l'approvisionnement, d'attirer ou de maintenir en place des industries basées sur le gaz naturel comme matière première, cela devrait faire partie de l'évaluation stratégique gouvernementale qui manque actuellement.
- En contraste avec le reste du Canada, le Québec risque de connaître une évolution de la demande qui sera stable plutôt qu'en croissance. En ce qui a trait à l'idée de construire des infrastructures québécoises en vue de l'exportation du gaz importé, il ne paraît pas approprié de penser approvisionner le nord-est des États-Unis alors que les installations requises devraient être établies plus près des besoins, et le fait que l'Ontario se trouve plus près des sources canadiennes du gaz en ce qui a trait au réseau de distribution suggère là aussi que l'intention d'approvisionner l'Ontario est moins qu'évident, du moins pour le moyen terme, même si le promoteur planifie de le faire.

Nature Québec / UQCN propose donc qu'un seul terminal méthanier devrait être considéré pour approbation possible par le gouvernement du Québec. Cette approbation potentielle devrait se faire dans le cadre d'un processus visant à établir une stratégie couvrant les moyen et long

termes, et en fonction d'une comparaison entre les trois sites déjà identifiés. Tel que souligné ailleurs dans ce mémoire, le processus nécessite donc un réaménagement des mandats déjà octroyés ou à venir touchant le BAPE, et une planification à plus long terme de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en ce qui a trait à la recommandation qui sera faite au Conseil des ministres concernant le site à identifier en priorité.

Nature Québec / UQCN n'a pas l'intention d'analyser les préoccupations de la communauté de la région de Lévis. Il a pleine confiance dans le processus qui mandate le BAPE à tenir enquête, à entendre les présentations des intervenants de la communautés, individuels ou institutionnels et à porter un jugement. Par contre, et pour réitérer un élément clé de ce mémoire, la commission actuelle du BAPE ne devrait pas se trouver obligée à présenter un rapport au ministre du MDDEP avant que tous les projets (y compris le gazoduc pour la distribution du gaz visé pour le terminal de Cacouna) n'aient été examinés. Au minimum, cette proposition devrait s'appliquer aux projets complets de Cacouna et de Rabaska.

Un éventuel projet, soit-il le meilleur des deux (ou des trois), aura des impacts régionaux et locaux, que ceux-ci touchent la sécurité du site et des transports, les incidences sur l'environnement ou soient de caractère économique ou esthétique, sans oublier de prendre en compte les impacts d'un éventuel gazoduc nécessité par un terminal à Cacouna.

En particulier, les préoccupations concernant le transport fluvial et la sécurité en relation avec les communautés environnantes devraient exiger le report d'une autorisation gouvernementale le temps de laisser le BAPE tenir des audiences publiques sur l'ensemble des projets. Ce ne sera que dans un contexte global que le BAPE pourra fournir des avis éclairés et porter un jugement sur un choix entre les différents projets, ou sur aucun.

L'OFFRE ET LA DEMANDE : UN BILAN

DEMANDE CANADIENNE ET DEMANDE QUÉBÉCOISE

À la différence de la demande canadienne (et aussi américaine), la demande québécoise de gaz naturel a baissé de 4 % depuis 1990. Cette tendance est confirmée par les données du tableau suivant publié par l'Office de l'efficacité énergétique du gouvernement du Canada :

Évolution de la demande canadienne et québécoise de gaz naturel

	Québec 1990	Canada 1990	Québec 2003	Canada 2003	Québec % Chg	Canada % Chg
Résidentielle	63,0	1329,5	70,5	1588,9	12,0 %	19,5 %
Comm./ Institutionnelle	128,4	974,5	156,1	1322,0	21,6 %	35,7 %
Industrielle	332,4	2107,6	274,5	2437,4	-17,4 %	15,7 %
Transports	0,0	5,0	0,0	5,0		0,0 %
Agriculture	0,0	57,9	0,0	57,9		0,0 %
Production d'électricité	0,0	201,4	0,0	848,6		321,3 %
Total	523,7	4675,9	501,1	6259,7	-4,3 %	33,9 %

Incluant l'Abitibi / excluant la demande des É-U via East Herford ainsi que de Bécancour

Unités MM pc/j

La demande québécoise 2004-2005 a décliné davantage à la suite de la hausse des prix

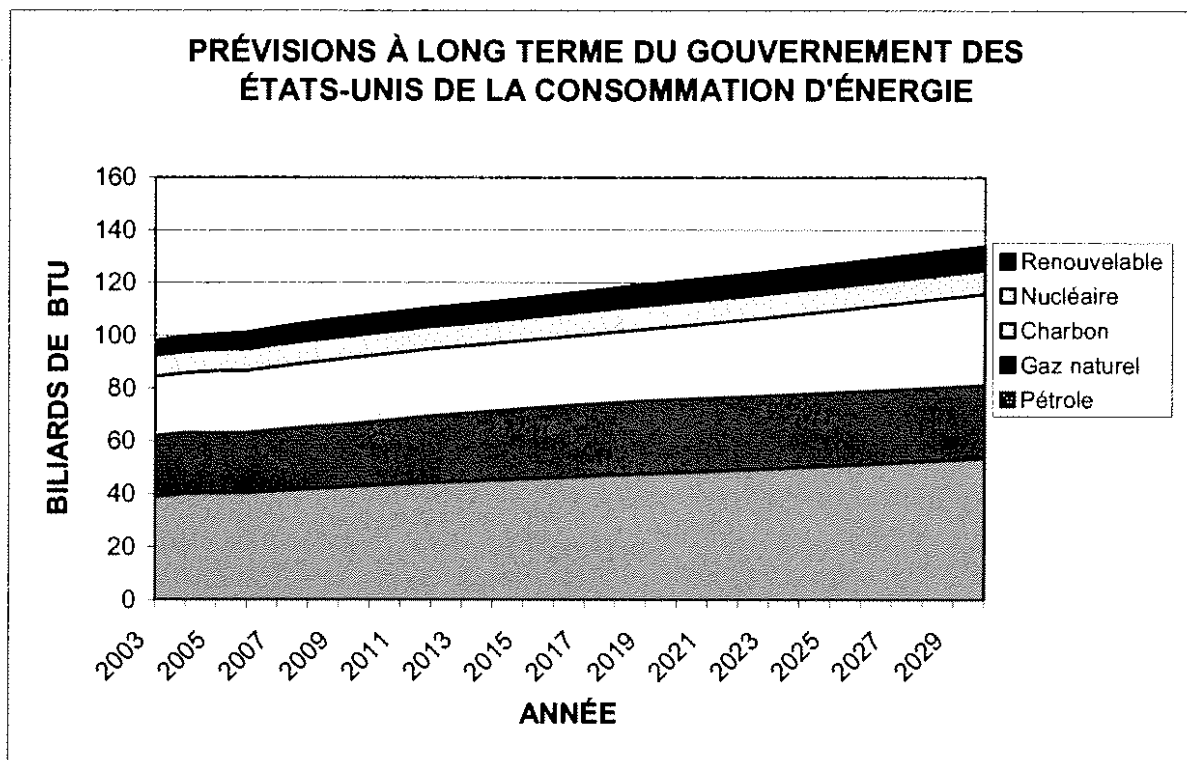
Commentaires

- La pénétration résidentielle du gaz naturel n'est que de 8 % et n'augmente pas.
- Les facteurs responsables sont une distribution limitée, 61 % du marché des habitations étant construites avec des plinthes électriques, et une politique des prix d'électricité et de gaz naturel qui ne favorise pas une extension ou une conversion des installations existantes.
- Une croissance institutionnelle et commerciale limitée, surtout pour la chauffe, est surtout liée à la transformation au gaz naturel des systèmes de chauffage à l'huile lourde pour se conformer aux contraintes liées au soufre.
- Le gaz naturel fournit l'énergie pour les procédés industriels et sert de matière première. Les volumes liés au chauffage fluctuent en fonction des prix lorsque la substitution est possible, et sont au minimum pour l'avenir prévisible. Les volumes potentiels vont aussi être influencés par les projets de conservation de l'énergie en cours. On ne prévoit pas d'inversion de cette tendance.
- Une grande part de la croissance de la demande ailleurs au Canada est liée à la production thermique d'électricité quand le potentiel hydraulique n'est pas disponible. La plupart des nouvelles centrales utilisent le gaz naturel, et plusieurs conversions du charbon au gaz naturel ont également été réalisées. Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, de la pollution de l'air et des coûts, le gaz naturel est vu comme le combustible fossile de choix. Toutefois, le

rythme des conversions et des nouvelles constructions ralentit en réponse à la hausse rapide des prix.

- Le seul facteur prévisible d'accroissement de la demande est la mise en opération de la nouvelle centrale à co-génération de Bécancour. La viabilité de ce projet est présentement remise en question, étant donné qu'Hydro Québec doit en acquitter la facture d'approvisionnement en gaz naturel, beaucoup plus élevée que prévue en 2004.
- Le gouvernement du Québec a indiqué qu'il n'autoriserait plus de centrales thermiques au gaz naturel.

DEMANDE AMÉRICAINE ET APPROVISIONNEMENT DOMESTIQUE



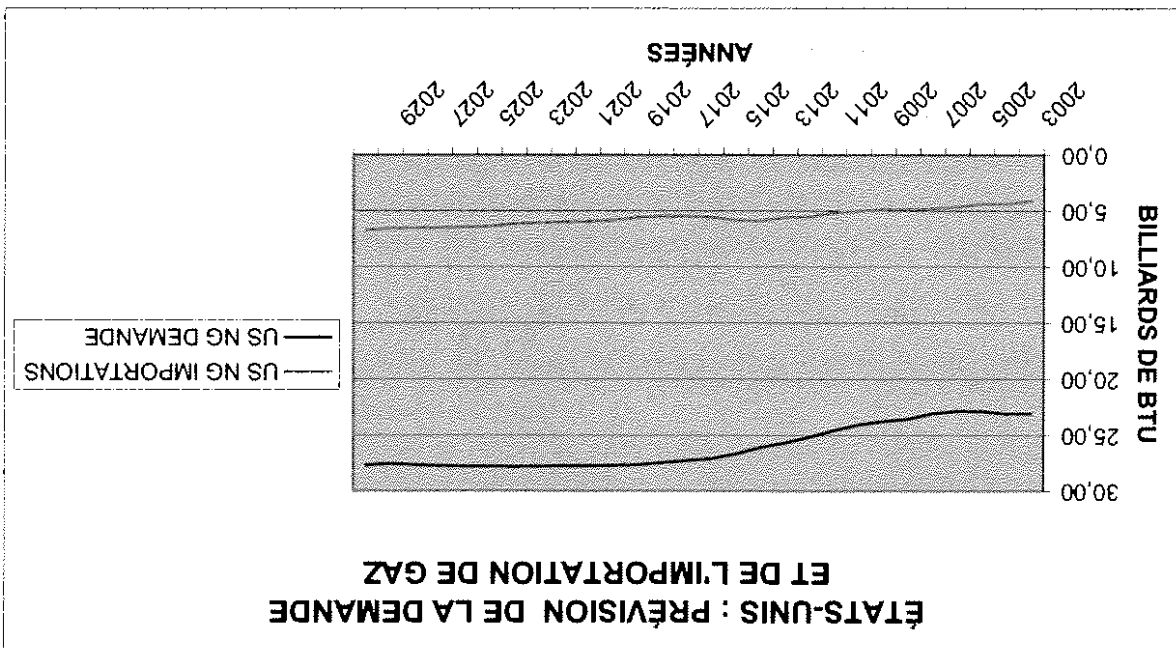
Commentaires

- La consommation totale d'énergie augmente constamment.
- La consommation de gaz naturel ne suit pas le rythme, en raison des préoccupations liées aux prix et à la ré-émergence du charbon domestique en réponse à cela.
- En raison de la hausse générale des prix, on reconsidère la construction de nouveaux réacteurs nucléaires comme alternative.
- La croissance annuelle des facteurs de consommation d'énergie : totale 1,1 ; pétrole 1,1 ; gaz naturel 0,7 ; charbon 1,7 ; nucléaire 0,4 ; énergies nouvelles 1,8.



Commentaires

- Un niveau plus élevé des importations va être requis pour satisfaire à la demande et pour le développement d'autres voies d'approvisionnement énergétique.
- Le principal facteur d'urgence pour l'ajout de facilités de gaz naturel liquéfié est la baisse de production de gaz dans l'Ouest canadien, une utilisation accrue du gaz dans l'exploitation des gisements de sables bitumineux et une augmentation de la consommation domestique.

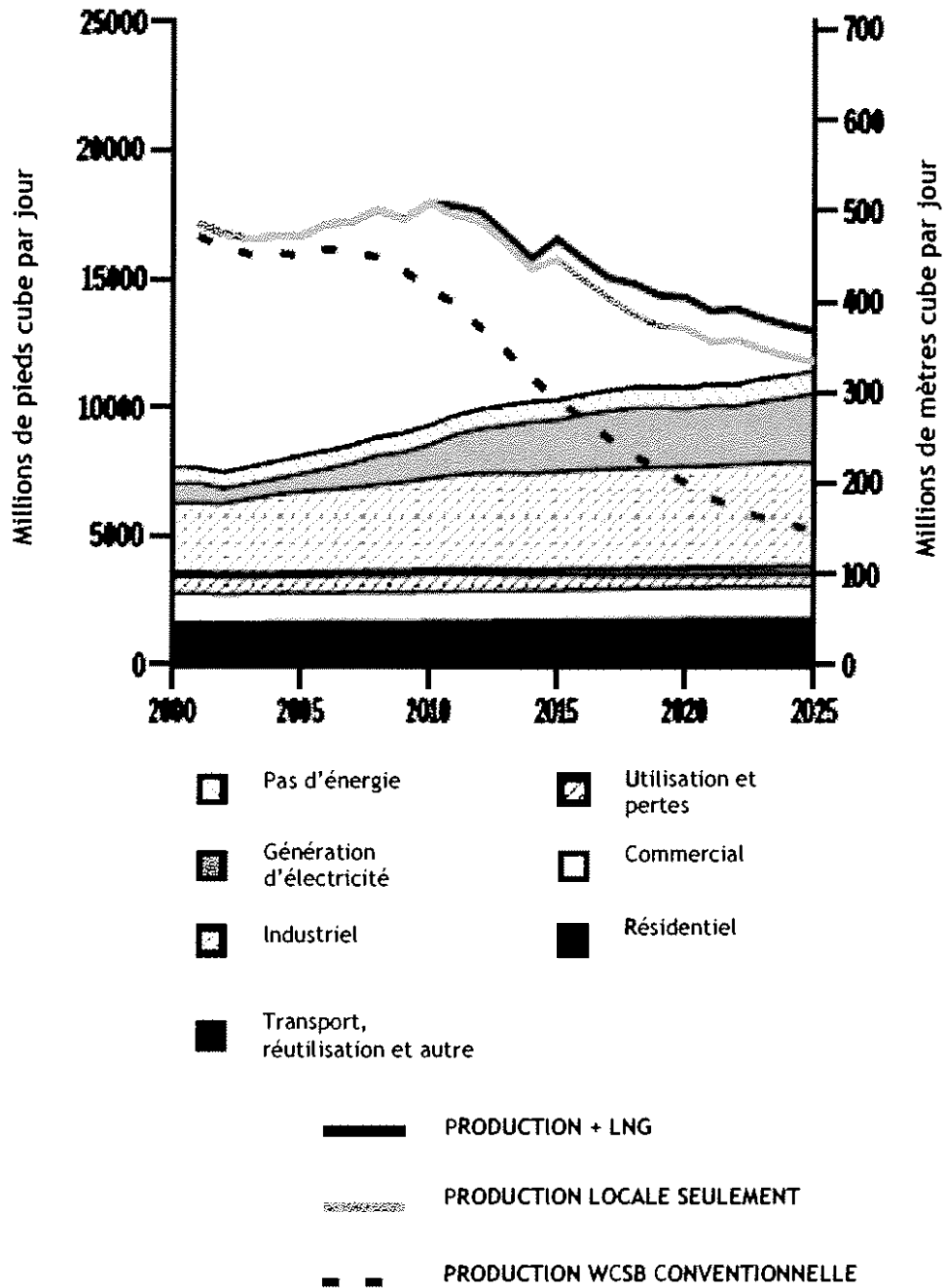


LES SCÉNARIOS DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE CANADIENNE DE GAZ NATUREL

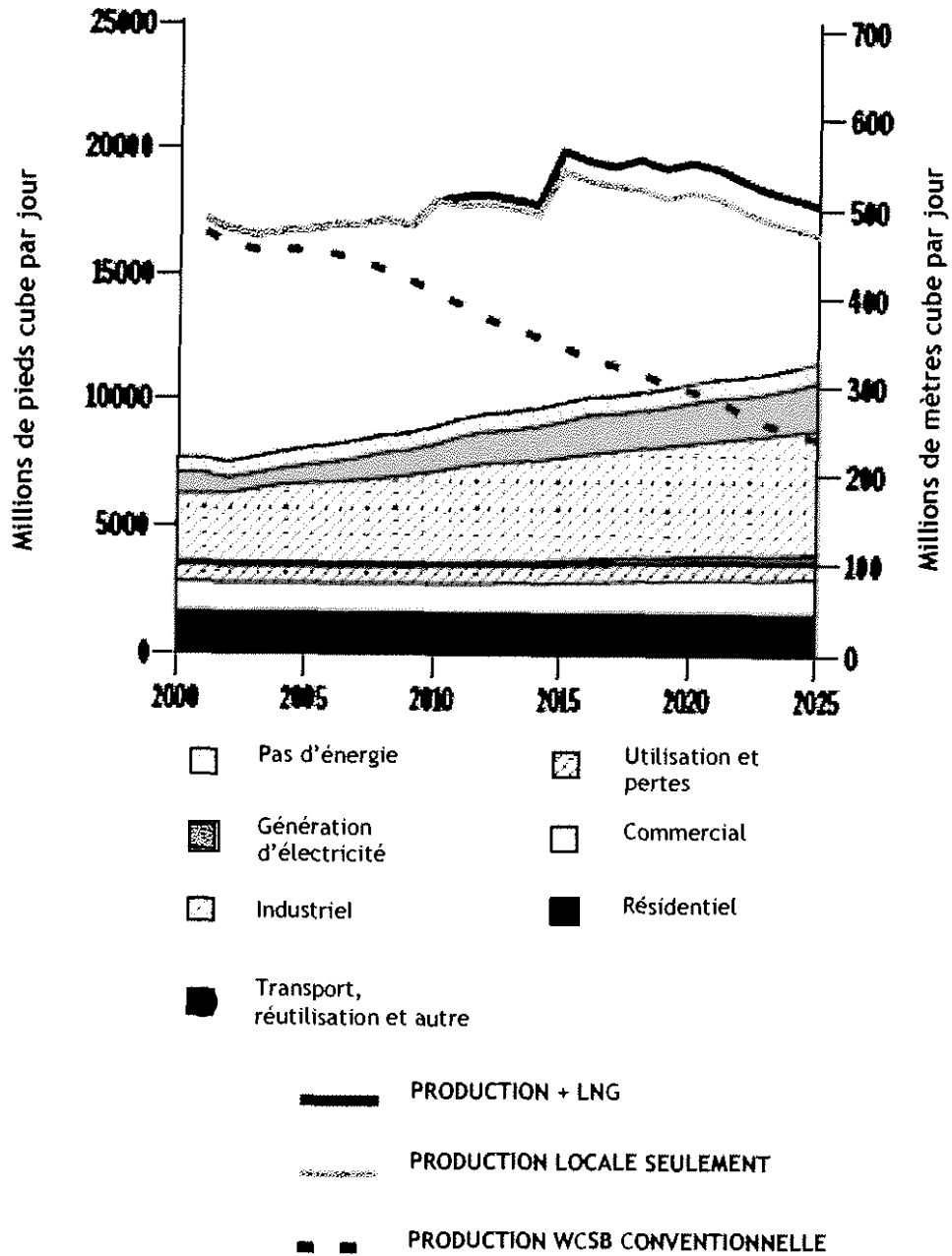
Les scénarios de production et de consommation de gaz naturel canadien apparaissent dans le graphique suivant. Ces prévisions à long terme ont été publiées en 2003 par l'Office national de l'énergie (ONÉ).

- Le scénario *Pression de l'offre* pourrait être considéré comme le scénario du pire (voir page 11), tandis que le *Techno-Vert* pourrait être vu comme le plus optimiste (voir page 12).
- La différence est en partie liée aux estimés bas ou élevés des réserves; toutefois l'impact principal provient du rythme de développement de nouvelles technologies de production et de l'effet du coût pour permettre leur mise en œuvre pour l'exploitation plus rapide des réserves.
- Avec le temps, les estimés deviennent moins fiables : on note pour 2025 une différence de 25 % entre les deux scénarios.
- Étant donné le niveau élevé des prévisions de la demande canadienne, et le fait que les réserves canadiennes s'épuisent rapidement, il y a amplement raison de croire que les États-Unis vont commencer à chercher des sources alternatives d'approvisionnement.
- On doit noter que les États-Unis comptent sur les mêmes technologies non-conventionnelles de production et l'exploitation de gisements actuellement non rentables pour maintenir leurs propres niveaux de production. Leurs prévisions à long terme sont aussi imprécises que les nôtres.

Production canadienne vs demande domestique – Pression de l'offre –



Production canadienne vs demande domestique – Techno-Vert –



AUTRES CONSIDÉRATIONS

Nous recommandons qu'un seul des terminaux méthaniers proposés pour le Québec soit autorisé à ce moment-ci. Ceci implique qu'on doit faire un choix parmi les options qui sont présentement en compétition pour cette opportunité avec des échéances similaires. Nous proposons que les aspects suivants soient pris en considération dans le choix du projet qui comblera le mieux les besoins à moyen terme :

■ Sources de gaz liquéfié et fiabilité des contrats qui y seront associés

Pour évaluer les mérites des arrangements d'approvisionnement, on devrait demander aux promoteurs qui proposent de construire et d'opérer un terminal méthanier de divulguer au BAPE, sur une base confidentielle, les détails de leur contrats d'approvisionnement; le fait que la commission du BAPE a des pouvoirs d'enquête rend ceci tout à fait faisable. Le contexte politique, la durée des contrats, les aspects financiers, la qualité et l'état de la production, les facilités de liquéfaction et de chargement, ainsi que la distance à parcourir entre les sources d'approvisionnement et le terminal devraient faire l'objet d'une évaluation. On devrait donner la préférence aux opérateurs qui démontrent qu'ils ont établi une relation à long terme avec un fournisseur qui va être capable de rencontrer ses engagements. Étant donné les sources limitées et la croissance rapide de ce commerce dans le bassin atlantique, il nous apparaît critique que les arrangements d'approvisionnement facilitent au mieux les opérations dès leur mise en marche. Nous serions préoccupés si les arrangements n'étaient pas en place pour l'approvisionnement sélectionné étant donné le fait qu'il n'y a pas un important marché *spot* (court terme) pour ce produit et les facilités de liquéfaction et de chargement limitées pourraient s'avérer insuffisantes si plusieurs terminaux étaient construits en même temps. Devant les agissements de certains pays producteurs de pétrole dont les médias nous ont présenté des exemples dernièrement, la fiabilité des approvisionnements est une préoccupation légitime dans le contexte actuel, et pour un avenir pas très lointain où les ressources énergétiques vont devenir de plus en plus convoitées.

■ Arrangements du transport

Les arrangements relatifs au transport sont un autre facteur critique qu'il faut évaluer. La flotte actuelle de méthaniers est relativement petite, et plusieurs des vaisseaux commencent à vieillir. On devrait donner la préférence à un opérateur qui s'engagera dans un contrat à long terme avec des bateaux modernes capables de respecter des calendriers de livraison. L'expérience a démontré que les exigences de sécurité sont rehaussées quand des navires modernes dotés d'équipages de qualité exécutent des trajets répétés entre les mêmes destinations. On devrait donner la préférence aux opérateurs qui rencontrent le mieux ces objectifs généraux.

■ **Les risques maritimes et leur évitement**

Les dangers de la navigation sur le Saint-Laurent nous préoccupent, particulièrement dans le cas du site de Rabaska où le chenal est étroit et où le quai du terminal sera situé près de la route maritime. Les forts courants de marée, la présence de glace, les marées de grande amplitude et les routes maritimes congestionnées typiques de ce site constituent des facteurs de risque assez importants. On devrait comparer avec soin les risques inhérents aux deux sites (sans négliger le troisième site, dès que les informations seront disponibles à son sujet), et si nécessaire, des actions devraient être prises pour réduire les risques potentiels. Sans un contrôle adéquat des risques, la validité du projet devrait être remise en question.

■ **Opérations au sol**

La proximité des facilités de transformation et leur éloignement des lieux habités, ainsi que les impacts environnementaux, doivent faire l'objet d'une évaluation attentive et la préférence donnée au projet qui réduit le mieux ces impacts. Les études d'impacts couvrent ces points — malheureusement, ce sont presque les seuls points qu'ils couvrent — et un objectif des audiences est de valider les études soumises.

■ **Construction et opération du gazoduc**

Cet aspect a été exclu du projet Cacouna. Il est difficile de comparer les mérites des deux (ou trois) projets sans avoir cette information. Le système sera-t-il capable d'être renversé ? Ce choix d'approvisionnement sera-t-il une option d'approvisionnement ou la seule source d'approvisionnement pour le Québec ? Comment les prix seront-ils contrôlés ? Sachant que la liquéfaction du gaz permettant son transport par navire requiert le tiers de l'énergie comprise dans le gaz, il paraît nécessaire de s'assurer que le prix du gaz naturel venant d'outremer sera compétitif. Comment s'assurer que ce projet va accroître la compétition et bénéficier aux Québécois ?

RECOMMANDATIONS

Les conclusions du présent mémoire se trouvent au tout début du document, mais pour faciliter la lecture en continu, nous les présentons également ici.

1. Un seul des terminaux pour le GLN actuellement proposés pour le Québec serait approprié pour assurer un approvisionnement pour l'avenir prévisible, en tenant compte de contraintes possibles associées à l'approvisionnement albertain.
2. Avec le projet Rabaska, on se retrouve au même stade que l'on était au moment de l'évaluation du projet Cacouna, soit l'absence d'évaluation globale : le processus visant à autoriser un de ces trois projets (le troisième étant celui du Saguenay) exige la facilitation d'une comparaison des avantages et des désavantages de chacun des trois, donc cela en ayant en main les rapports du BAPE sur les trois projets. La situation ressemble on ne peut plus à ce qui est décrit dans la stratégie énergétique pour le portefeuille de projets hydroélectriques, soit un regard d'ensemble et une décision en fonction de la meilleure option (quitte à ce qu'une décision soit prise ultérieurement pour autoriser une deuxième ou une troisième option).
3. Malgré que la situation ait évolué, nous continuons de croire, comme lors de l'évaluation du projet Cacouna, que le BAPE lui-même devrait recevoir le mandat du ministre du MDDEP de retarder la soumission de ses rapports pour lui permettre d'en faire la révision, une révision d'ensemble et une évaluation globale. La sélection d'un des projets devrait comporter son acceptabilité au sein de la communauté d'accueil, après considération :
 - des impacts locaux sur les emplois, sur l'économie locale, sur l'environnement local;
 - de la sécurité relative des opérations maritimes associées aux projets;
 - pour les installations terrestres et en rive, de la proximité des résidences, et des institutions et commerces de la communauté qui pourraient subir les impacts d'une catastrophe appréhendée;
 - du besoin d'infrastructures de distribution, dont des gazoducs, ainsi que les droits de passage requis ;
 - de la destination et de l'utilisation éventuelle du gaz importé.
4. L'approvisionnement en gaz sera sous le contrôle d'un seul intervenant, en raison de la possibilité/nécessité de renverser la direction des gazoducs existants. Le marché international de GNL semble fonctionner indépendamment du marché nord-américain, en ce qui a trait à l'établissement des prix. Il y a donc possibilité de bénéfices importants et non justifiés profitant du contrôle en cause, aussi bien que de la possibilité de pertes financières. Les négociations avec les éventuels opérateurs devraient inclure l'établissement de mécanismes visant à assurer une distribution équitable de tels avantages associés au prix entre les promoteurs et les consommateurs. Les prix devraient rester compétitifs, au moins, avec les prix des approvisionnements domestiques.
5. Un terminal méthanier est un plus, mais non une nécessité. Plusieurs des quelques 60 terminaux actuellement proposés pour l'Amérique du Nord pourraient diminuer ou éliminer les préoccupations relatives à l'approvisionnement à moyen et à long termes

pour le Québec. Ces terminaux pourraient contribuer également – c'est l'intention des promoteurs – à assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement pour l'ensemble du continent, dont le Québec. Il n'y a pas de raison de s'imposer des impacts environnementaux ou de sécurité qui soient déraisonnables. Il y a toutes les raisons d'exiger tous les contrôles, toutes les actions de mitigation jugées nécessaires pour assurer qu'une installation sécuritaire et avantageuse soit approuvée.

6. L'approvisionnement actuel du Québec en gaz offre toutes les garanties de fiabilité et de stabilité des approvisionnements, du moins tant que la ressource est disponible. L'importation de gaz liquéfié en provenance d'un port étranger est soumise à tous les aléas de la compétition internationale pour cette ressource et des crises ou des pressions politiques qui peuvent affecter sa disponibilité. L'exemple récent de l'interruption de l'approvisionnement européen en pétrole russe est illustratif. Le statu quo, tant qu'il est possible, est donc hautement préférable.



Fondé en 1981 comme organisme sans but lucratif, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) devient Nature Québec / UQCN en 2005.

Nature Québec / UQCN souscrit aux trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation :

- ☼ maintenir les processus écologiques essentiels et les écosystèmes entretenant la vie;
- ☼ préserver la diversité génétique de toutes les espèces biologiques;
- ☼ favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Nature Québec / UQCN réfléchit sur l'utilisation de la nature dans l'aménagement du territoire agricole et forestier, dans la gestion du Saint-Laurent et dans la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel, et énergétique. Les experts des commissions Agriculture, Aires protégées, Biodiversité, Eau, Énergie et Foresterie, au cœur du fonctionnement de Nature Québec / UQCN, cherchent à établir les bases des conditions écologiques du développement durable.

Résolument engagé dans un processus qui vise à limiter l'empreinte écologique causée par les usages abusifs, Nature Québec / UQCN éduque les jeunes et les adultes par des campagnes de sensibilisation, participe aux consultations publiques et prend position publiquement pour protéger l'intégrité biologique et la diversité des espèces sur le territoire québécois lorsque des projets de développement fragilisent les écosystèmes et les espèces biologiques.

Nature Québec / UQCN
870, avenue De Salaberry, bureau 270
Québec (Québec) G1R 2T9
tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991
www.naturequebec.org • conservons@naturequebec.org